



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/06/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

<b>Date</b>	22/06/2024
<b>Lieu</b>	Salle du Conseil Municipal
<b>Présents</b>	Gilles ROGIER, Sandra LIZANO, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER, Frédéric BUISSON, Francine PIEULLE IKHLEF, Danielle ENJARLAN, Nicole THEILLOUT, Stéfano BLANC, Jean-Philippe BERSIA, Denis DUVAL, Muriel GILLET C BEAUDUEN
<b>Absents</b>	G MARIGNANE, J GUERARD, F PAYAN
<b>Procurations</b>	JF CHARRAT à C BEAUDUEN, E BOURASSEAU à S FERRIER
<b>Quorum</b>	13 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	9h30
<b>Heure de clôture de la séance</b>	
<b>Présidence</b>	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
<b>Public</b>	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<b>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</b>	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/06/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<b>Dossier n°1</b>	<b>Approbation du précédent conseil municipal</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 06/04/2024 Aucune remarque
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>
<b>Dossier n°2</b>	<b>Décisions prises en application de la délégation au Maire</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER fait une présentation des décisions qu'il a pu prendre en vertu de la délégation au Maire : <ul style="list-style-type: none"><li>- DC 02/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD ET FONDS VERTS POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION COMMUNAL OLD</li><li>- DC 03/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD POUR LA RESTAURATION DES MURS ET BERGES LAVOIR DE FONTVIEILLE</li><li>- DC 04/2024 : ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL ANNULE ET REMPLACE DC 2023-004</li><li>- DC 05/2024 : TARIFS REGIE RECETTE LA VERDIERE CANTINE</li><li>- DC 06/2024 : TARIFS REGIE RECETTE LA VERDIERE GARDERIE</li><li>- DC 07/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD POUR LA RESTAURATION DU CHRIST EN CROIX</li><li>- DC 08/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD ET LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS POUR LA RESTAURATION ENDUIT CHAPELLE ST ROCH</li><li>- DC 09/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT TIR A L'ARC</li><li>- DC 10/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT PUMPTRACK</li><li>- DC 11/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT FITNESS</li><li>- DC 12/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT TENNIS</li></ul>
<b>Dossier n°3</b>	<b>Convention SPA 2024</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER présente la convention avec la SPA, il est fait mention que la convention ne sera plus qu'entre la SPA et la commune, l'association Chat/dogs à Correns en est exclue. La campagne 2023 a été validée pour 14 chats, il est prévu de valider le même nombre. E FERRIER et N THEILLOUT explique que la personne qui s'occupe de trapper les chats et de les faire stériliser a déjà commencé la campagne, il serait peut-être bien pour faire face à la prolifération d'augmenter à 20 stérilisations.



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/06/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>S BLANC explique qu'à la Malherbe il y a des chats errants qu'ils devraient stériliser</p> <p>E FERRIER informe que la personne qui est en charge de l'application de la convention peut être mal accueillie à certains endroits et que la Mourotte ou la Malherbe lui font faire plusieurs aller retour, qu'elle le fait gracieusement</p> <p>G ROGIER propose qu'un élu l'accompagne</p> <p>S BLANC se porte volontaire</p>
<b>Vote</b>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<b>Dossier n°4</b>	<b>Approbation Charte du Parc du verdon 2024-2039</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que le Parc du verdon renouvelle sa charte et qu'il faut délibérer : soit elle est approuvée soit si elle est rejetée, la commune sort du Parc du verdon.</p> <p>Une présentation diapo est projetée</p>
<b>Vote</b>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<b>Dossier n°5</b>	<b>Modification temps périscolaire/garderie</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que le nombre d'enfants scolarisés est en diminution, et propose d'attendre la rentrée scolaire pour voir le nombre d'enfants fréquentant la garderie</p> <p>Le sujet est ajourné</p>
<b>Dossier n°6</b>	<b>Mécénat Octopuss</b>
<b>Débat</b>	<p>la société SOLAIRE DIRECT par convention et délibération n°30/2013 contribuait financièrement aux actions philanthropiques : éducatives, sociales, culturelles, sportives, humanitaires, familiales de la commune de La Verdrière ainsi qu'à des actions de mises en valeur du patrimoine culturel, de défense de l'environnement naturel ou de diffusion de la culture.</p> <p>Elle s'engageait à verser au 31 octobre de chaque année au bénéficiaire une somme d'un montant de 15.000 euros.</p> <p>Cette somme est versée par Engie Solar en 2023 puis par Octopuss, les repreneurs de Solaire Direct</p> <p>Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de convention de mécénat d'entreprise et de l'autoriser à</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/06/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	signer toute les pièces afférentes à ce dossier.
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°7</b>	<b>Nomination du correspondant Défense</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que JF CHARRAT par courrier en date du 10/05/2024 a démissionné de ses fonctions de correspondant défense au motif que c'est la commission des festivités qui a organisé la journée du 80 ème anniversaire du débarquement et qu'il n'a pas été consulté G ROGIER explique qu'à son sens, cette manifestation relève de la commission des festivités car il y a une organisation d'actions et d'activités liés à de l'évènementiel S BLANC se porte candidat
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°8</b>	<b>Symielec modification des statuts et adhésion de compétence pour la commune des Arcs sur Argens , Plan d'Aups et Montferrat</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que le Symielec – Territoire d'énergie nous demande de nous positionner sur l'adhésion de collectivité à de nouvelles compétence La commune des ARCS SUR ARGENS a délibéré le 13/11/2023 pour adhérer à la compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC. La commune de PLAN D'AUPS a délibéré le 13/12/2023 pour adhérer à la compétence n°7 IRVE "Réseau de prise de charge pour véhicules électriques" au profit de TE83-SYMIELEC. Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré le 20/02/2024 et acté ces adhésions. La commune de MONTFERRAT a délibéré le 22/02/2024 pour adhérer à la compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC. Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré le 04/04/2024 et acté cette adhésion
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°9</b>	<b>Cession Finazzi</b>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/06/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<b>Débat</b>	G ROGIER explique que suite à la réhabilitation de l'hubac et à l'aménagement de la base de loisirs, une proposition d'achat des parcelles AB15/16/17 et AB 37/40 a été faite aux consorts Finazzi pour un montant de 10 000€  Ce lot de 5 parcelles touchent les 2 projets cités.
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

FINANCES

Dossier n°1	Subventions associations 2024																														
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER informe le conseil municipal Qu'après étude des demandes des associations présentées en 2024 par la commission subvention association réuni le 11 juin 2024, il est proposé de se prononcer sur les dossiers et les montants suivants :</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le versement des subventions aux associations par la Commune est soumis au respect de certaines conditions</p> <p>Il est rappelé que D DUVAL ne prend pas part au vote pour le Vélo Club</p> <table border="1"><thead><tr><th>ASSOCIATIONS VERDIEROISES</th><th>Montant demandé</th><th>Montant voté</th></tr></thead><tbody><tr><td>Association patrimoine</td><td>500€</td><td>500€</td></tr><tr><td>Tir à l'arc</td><td>500€</td><td>500€</td></tr><tr><td>Foyer Rural</td><td>1000€</td><td>1000€</td></tr><tr><td>Vélo club Evasion</td><td>1000€</td><td>1000€</td></tr><tr><td>Bravadeurs verdierois</td><td>500€</td><td>500€</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td></td><td><b>3500€</b></td></tr><tr><th>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</th><td></td><th>Montant proposé</th></tr><tr><td>Radio Verdon</td><td>200€</td><td>200 €</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td></td><td><b>200 €</b></td></tr></tbody></table> <p>Pour les demandes des autres associations Fleurs et saveurs, Camfit danse, Tennis Club Verdierois, les amis de la Mourotte, les bons moment de l'am, des compléments d'informations seront demandés pour</p>	ASSOCIATIONS VERDIEROISES	Montant demandé	Montant voté	Association patrimoine	500€	500€	Tir à l'arc	500€	500€	Foyer Rural	1000€	1000€	Vélo club Evasion	1000€	1000€	Bravadeurs verdierois	500€	500€	<b>Total</b>		<b>3500€</b>	ASSOCIATIONS EXTERIEURES		Montant proposé	Radio Verdon	200€	200 €	<b>Total</b>		<b>200 €</b>
ASSOCIATIONS VERDIEROISES	Montant demandé	Montant voté																													
Association patrimoine	500€	500€																													
Tir à l'arc	500€	500€																													
Foyer Rural	1000€	1000€																													
Vélo club Evasion	1000€	1000€																													
Bravadeurs verdierois	500€	500€																													
<b>Total</b>		<b>3500€</b>																													
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		Montant proposé																													
Radio Verdon	200€	200 €																													
<b>Total</b>		<b>200 €</b>																													



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/06/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	pouvoir étudier leur demandes
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Subvention CD83 2024</b>
<b>Débat</b>	Monsieur le Maire indique que dans le cadre de son aide aux communes, le conseil départemental peut financer des projets : le projet proposé est la réhabilitation de l'école
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°3</b>	<b>Subvention Frat 2024</b>
<b>Débat</b>	Monsieur le Maire va déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud pour l'année 2024, cette subvention concernera la réhabilitation du groupe scolaire. Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner son accord pour déposer ce dossier de demande de subvention pour l'année 2024.
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°4</b>	<b>Participation financière classe Ulis 2024-2025</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une affectation dans une classe spécialisée, par exemple au titre des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), cette décision s'impose à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer pour un montant de 600€ par enfant à la commune de Rians
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°5</b>	<b>Suppression régie droit de place</b>
<b>Débat</b>	Monsieur le Maire indique que pour le bon fonctionnement du service qui nécessite le paiement en numéraire, il a été ouvert une régie de recettes dons A la demande du SGC les régies ont été refaites, il a été demandé de supprimer cette régie et de l'incorporer dans la nouvelle régie de Recette La Verdrière
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°6</b>	<b>Suppression régie Bibliothèque</b>
<b>Débat</b>	Monsieur le Maire indique que pour le bon fonctionnement du service qui nécessite



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/06/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	le paiement en numéraire, il a été ouvert une régie de recettes dons A la demande du SGC les régies ont été refaites, il a été demandé de supprimer cette régie et de l'incorporer dans le nouvelle régie de Recette La Verdrière
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

**RESSOURCES HUMAINES**

<b>Dossier n°1</b>	<b>Ratio promu/promouvable</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER informe que 3 agents sont proches du départ en retraite et peuvent être proposé à l'avancement de grade. Un tableau a été dressé, mais avant de pouvoir les nommer plusieurs étapes sont nécessaires dont la détermination des ratios promus/promouvables. Cette délibération doit être approuvé en amont par le comité social territorial, la réponse n'ayant pas encore été reçu, nous devons ajourner ce point
<b>Dossier n°2</b>	<b>Création de poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe TC 35h</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER propose la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour un temps complet 35 heures pour F FERNANDEZ
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°3</b>	<b>Création de poste adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe TC 35h</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER propose la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe pour un temps complet 35heures pour N OLLAGNIER
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°4</b>	<b>Création de poste agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles tnc 30h</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER propose la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour un temps non complet 30heures pour V BURLE
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°5</b>	<b>Création de poste adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe TNC 30h alsh</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'aujourd'hui le centre de loisirs est un service qui fonctionne avec une directrice et 2 animatrices, il accueille une trentaine d'enfants pendant les vacances scolaires. Une animatrice est sur le poste d'un agent en disponibilité pour convenance personnelle, en remplacement



**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/06/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560**

	la seconde animatrice était sur un poste d'accroissement temporaire d'activité, les renouvellements étaient difficile sur ce type de contrat, il faudrait aujourd'hui créer un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet de 30h annualisé
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°6</b>	<b>Création de poste emplois saisonniers</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que la délibération autorisant le recrutement d'emplois saisonniers ou en accroissement d'activités date de 1992, cette délibération doit être réactualisée pour être en adéquation avec les nouvelles réglementations il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent en contrat saisonnier ou accroissement temporaire d'activité
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

**PV arrêté le 22/06/2024 à 11h45**

**Gilles ROGIER**

**Le Maire**



**Gisèle VAUQUOY**

**Le secrétaire de séance**